Nom du site : ZAC Oxford

Localisation : Saint-Martin-le-Vinoux

Descriptif du site

Une réserve foncière de 5ha a permis de mettre en oeuvre le projet d'aménagement de la ZAC d'Oxford avec de nouvelles ambitions urbaines, tant en termes architecturale qu'en termes de gestion des eaux pluviales.
Située entre RN481 desservant Grenoble, et les contreforts de la Chartreuse. La ZAC est le réceptacle des eaux de ruissellement qui convergent majoritairement vers l'étang de Pique-Pierre, d'une superficie d'environ 1ha.
La ZAC se localise à proximité immédiate de plusieurs axes du réseau de communication desservant Grenoble (ferroviaire, autoroutier), ce qui favorise son attractivité et l'implantation des entreprises.

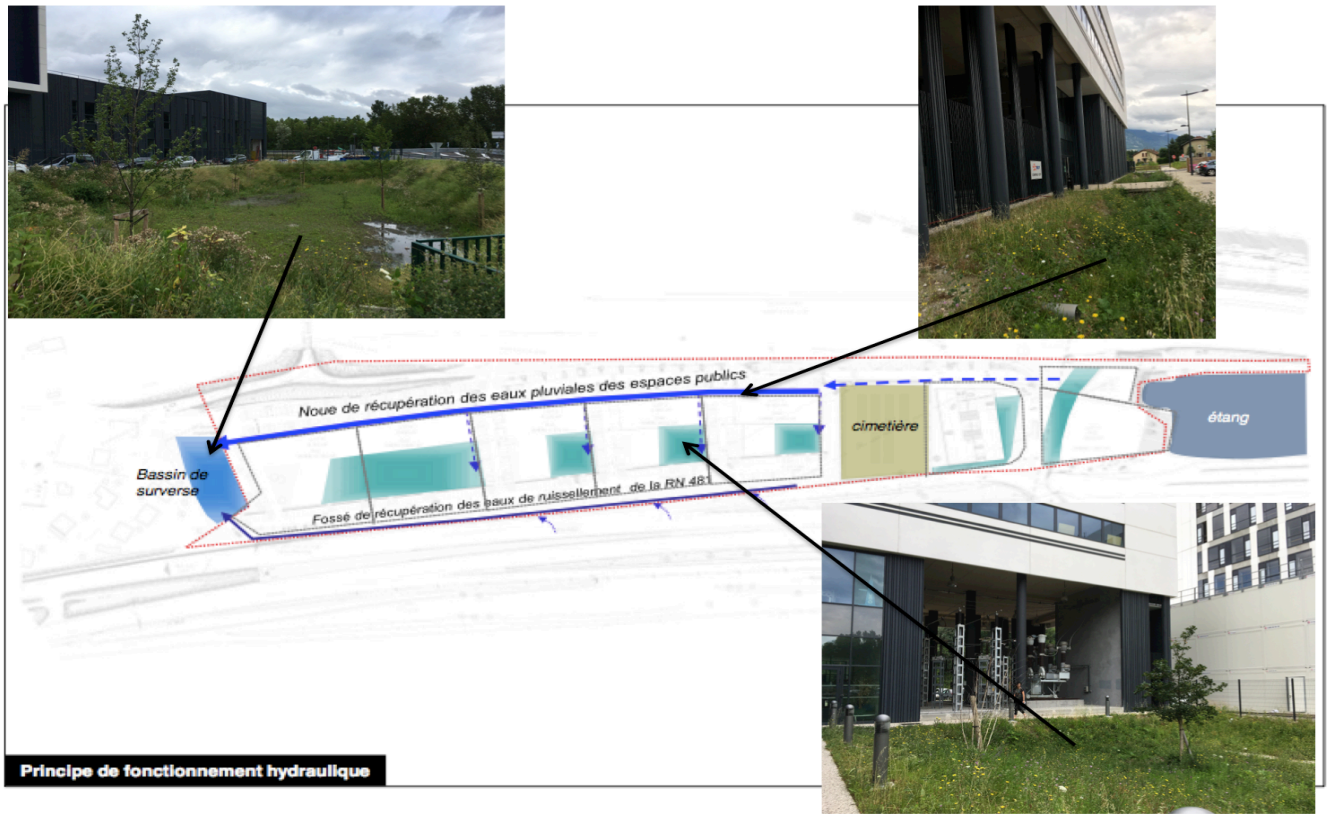

Il existe une particularité inhérente à ce projet dans la gestion des eaux pluviales du site. Les eaux pluviales qui s'écoulent dans la noue publique située au nord du site sont déversées dans les bassins de rétention gérés sur les îlots privés.

ENJEUX EN MATIERE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

L'enjeu des eaux pluviales et du ruissellement est fort, notamment en raison des pentes présentes aux alentours. Le site est un des points de rétention d'une partie des eaux provenant des hauts de la commune.
De plus, la ZAC est soumise à un fort enjeu de pollution de l'eau en raison de son ruissellement sur la RN 481 au sud du site.

Distinction eaux pluviales de chaussées et eaux pluviales	**Moyen :** récupération de l'eau pluviale dans des bassins d'infiltration sur les lots Ecoulement des eaux provenant de la RN 481 vers un fossé drainant prévu rejoignant un bassin de surverse en aval Etablissement de toitures végétalisées et de bassins pour captage des eaux pluviales « propres » Création de noues végétalisées pour phyto-remédiation afin d'éviter un enfouissement profond
Optimisation des surfaces non imperméabilisées	**Oui :** Fossé plus profond et moins large et la noue moins profond mais plus large qui réduisent l'emprise au sol De plus, mise en place de bassins d'infiltration intégrés dans les ouvrages Des toitures végétalisées sont créées pour limiter l'imperméabilisation liée au bâti
Mise en place d'ouvrages robustes « autonomes », et pérennes favorisant une maîtrise des coûts de gestion	**Oui :** mutualisation des espaces urbanisés et des espaces paysagers et de l'étang Pique-Pierre Mise en place d'une noue permettant le traitement naturel par phyto-remédiation de l'eau pluviale de ruissellement

ETAT D'AVANCEMENT :

21 avril 2006 : création de la ZAC
27 mai 2011: concession à Isère Aménagement jusqu'en 2023
5 juillet 2013 : réalisation de la ZAC
2015 / 2017 : travaux et commercialisation

GOUVERNANCE

Qui met en œuvre ?	Impulsion par la municipalité de St-Martin-le-Vinoux puis intégration dans le programme des ZAC communautaires de la Métropole
Qui gère ?	<u>Gestion privée :</u> Lots privés dont les bassins d'infiltration <u>Gestion publique :</u> Noue végétalisée le long de la voie de desserte interne Bassin de rétention et d'infiltration en aval et fossé au sud du site Stationnements disponibles au nord du site
Qui est propriétaire in fine ?	Le projet est divisé en 6 îlots privés (EDF, Econocom, My Little Warung)
Quelle interaction entre les différents acteurs public/privé ?	Interaction en termes de gestion de la récupération des eaux en partie publique (fossé drainant et noue) et en partie privé depuis les lots (bassins et toitures)

INDICATEURS DE REUSSITE DU PROJET

LA CONCILIATION DES ENJEUX DE CHAQUE ACTEURS DE LA GESTION DE L'EAU ET DE L'URBANISME

Police de l'eau : prescriptions sur la qualité des rejets, la gestion des pluies fréquentes et exceptionnelles	Non
Assainissement : maintien de la capacité des réseaux pour les pluies fréquentes et facilité d'entretien des ouvrages de raccordement	Non : Pas de raccordement au réseau d'assainissement
Promoteur/aménageur : limiter l'emprise des ouvrages afin de réduire le coût du foncier et optimiser la revente ultérieure	Oui : gestion infra-îlots avec mixité et séparation des fonctions
Collectivités et PLU(i) : concevoir des ouvrages qui permettent la mutualisation des fonctions ou usages, dans un souci d'optimisation de l'espace et d'intégration paysagère et urbaine. Intégration des eaux pluviales dans le document d'urbanisme	Oui : mixité fonctionnelle infra-îlots (services, production, transports) et depuis les zones urbaines limitrophes (création d'une entrée / sortie depuis la RN481 et accessibilité depuis le cœur de St-Martin-le-Vinoux par pont sur voie SNCF Végétalisation du site au niveau des zones de stationnement et sur les bassins de rétention/infiltration dans les îlots.
Entretien des ouvrages : garantir la possibilité d'un entretien aisé	Moyen : Forme des ouvrages : - Noue et fossé non accessibles par engins mécanisés - Bassins accessibles aux engins mécanisés
Tous les acteurs ainsi que les usagers : sensibilisation en cas d'une inondation temporaire	Non

L'INTEGRATION DES ENJEUX POUR CONTRIBUER A LA MULTIFONCTIONNALITE DE L'OUVRAGE

Biodiversité : principe de la « nature en ville » avec la mise en place d'une trame végétale de qualité	Oui : Diversité des espèces végétales Création de toitures végétalisées ainsi que d'une trame végétale tout au long de la noue ainsi que dans les fossés de récupération
Amélioration du cadre de vie pour les habitants	Oui : nature en ville, rôle tampon entre l'axe autoroutier et le réseau ferroviaire avec le cœur de ville de St-Martin-le-Vinoux Création d'un réseau de transports doux pour accéder à la ZAC depuis Grenoble et le centre de St-Martin-le-Vinoux (piste cyclable et voies piétonnes) Amélioration qualitative paysagère de l'entrée dans l'agglomération grenobloise en amont de la Porte de France Maintien du rôle récréatif et de loisir fort de l'Etang dans le cadre du projet
Changement climatique : réduction des effets de la minéralisation sur les îlots de chaleur urbain	Oui : végétalisation d'un espace urbain au-sein d'un site exposé au changement climatique qui participe à la lutte contre l'îlot de chaleur urbain (réseau viaire + centre-ville)
Aspect Sanitaire : adaptation des ouvrages afin d'éviter les proliférations de nuisibles, les chutes, …	Oui : Noue et fossé avec un temps de séjour restreint (<4j) afin d'éviter l'éclosion des œufs de moustiques Barrières intégrées dans le paysage pour éviter la chute dans la noue au niveau des entrées des bâtiments

CONCLUSION

Points Positifs	**Axes d'amélioration**
Nouvel aménagement « porte d'entrée » de ville pour Grenoble et St-Martin-le-Vinoux Amélioration qualitative architecturale et par végétalisation + mise en place d'axe de mobilité douce (piéton et cycle) Création d'une zone tampon paysagère entre les réseaux ferroviaire / autoroutier et les zones urbanisées (habitées) du centre-ville. Gestion qualitative des eaux pluviales depuis la RN 481 à souligner avec mise en place de techniques variées de gestion des eaux de pluie (alternative au tout tuyau)	Meilleure intégration / liaison avec l'étang comme zone de loisirs Communication sur la gestion des eaux pluviales et l'amélioration de la biodiversité

Autres aménagements sur la commune : parkings, itinéraire du tram

Pour en savoir plus

Un journal : « Comment gérer les eaux pluviales sur mon territoire ? »

Publication du SCoT de la Grande région de Grenoble

ISÈRE Aménagement
groupe ELEGIA

GRENOBLE ▪ ALPES
MÉTROPOLE